

catholique après que les sept cercueils renfermant les restes des membres « hérétiques » de la famille de la Tour eurent été entassés de la façon la plus irrespectueuse — reflétant bien la mentalité d'alors — en un endroit qui ne fut retrouvé qu'en 1841.

A la cérémonie de Sedan, qui se déroula avec grande pompe et au cours de laquelle les sept cercueils furent transportés au nouveau temple protestant, assistèrent également des représentants du duc de la Rochefoucault-Liancourt *) et de la ville de Bouillon qui s'était trouvée sous la suzeraineté de la Tour jusqu'à la Révolution française. En parlant des deux fils de la princesse Marie-Elisabeth, Frédéric-Maurice, duc de Bouillon, et le Grand Turenne, J. B. Gellé insista sur un des plus beaux traits de ce dernier et qu'il attribua à sa mère, comparée à celle des Gracques : « cette rare modestie qui rehaussait si agréablement ses admirables talents. » (50)

Si les diverses mesures prises par Guillaume II dans l'intérêt du Grand-Duché y accrurent ses sympathies auprès de ses sujets luxembourgeois, elles furent loin de trouver l'approbation des ministres néerlandais et occasionnèrent même le départ du ministre des Affaires étrangères VERSTOLK VAN SOENEN.

Jusqu'ici les affaires extérieures du Grand-Duché avaient été exclusivement traitées par le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. Aussi le geste du roi de refuser l'accession au Zollverein risqua-t-il d'entraîner le cabinet néerlandais vers un conflit avec la Prusse, conflit qu'il s'agissait d'éviter à tout prix. De là le congédiement de Stifft et la création de la Chancellerie à La Haye qui, tout en dissociant les affaires étrangères des Pays-Bas et du Grand-Duché, supprima l'ingérence directe du cabinet néerlandais dans la gestion de notre pays.

Lorsque des difficultés sérieuses se firent valoir du chef de l'isolement économique du Grand-Duché — les solutions les plus sympathiques : un traité de commerce avec la France sinon avec la Belgique s'avérant irréalisables — on tâcha de rebrousser chemin. Après un échange de vues entre les souverains néerlandais et prussien qui faillit brouiller les deux souverains si amis, (49) les pourparlers reprirent de plus bel avec la Prusse pour aboutir le 8. 2. 1842 à l'accord d'accéder à l'Union douanière allemande, pour la durée d'une année et avec garantie, essentielle entre toutes, de pouvoir continuer à profiter de la clause de la loi de faveur belge du 6. 6. 1839. Le roi de Prusse put donner cette assurance à son cousin puisqu'il venait de recevoir des promesses formelles de la bouche du roi des Belges qu'il était allé voir à son retour d'Angleterre. Que le roi grand-duc ait consenti à l'accession en cédant « à un sentiment futile, à une mesquine satisfaction d'amour-propre, de vanité » (51), nous ne partageons

*) Un des cercueils contenait les débris « rongés et pulvérulents d'oxidation » de Guy de Roye de la Rochefoucault, vidame de Laon, décédé au siège de Luxembourg, le 1. 6. 1684.